



Assurance

WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33,33/34 quai De Dion
Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000
Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0

NOTICE D'INFORMATION

Naucelle le 17 décembre 2024

Séjour de 7 jours de randonnées à Vernet les Bains (66) Du 2 juin au 8 juin 2025 (6 nuitées dont 1 nuit en refuge)

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance Responsabilité Civile ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus.

Nombre de participants : 20 au minimum, 44 au maximum.

Dates : du lundi 2 juin au dimanche 8 juin 2025

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME

Lundi 2 juin 2025

Les participants munis de leur pique-nique sont attendus à Naucelle à 6h00 – Baraqueville 6h15 et La Primaube 6h30.

Arrivée à Vernet vers 10h00 pour dépôts des bagages au VTF

Départ du col de Millères pour accéder au refuge des Cortalets 1300 m de dénivelé – 14,5 km Nuit au refuge (prix pension complète 70 €)

Mardi 3 juin 2025

Ascension du Canigou 600 m de dénivelé et redescente aux Cortalets pour pique-nique. Retour vers le col de Millères 5 h de descente (piste forestière facile)



Mercredi 4 juin 2025

Les cascades St Vincent et cascade des Anglais au départ de Vernet 6,7 km 400 m de dénivelé

Jeudi 5 juin 2025

Journée libre : soit train jaune, soit les thermes de Vernet les Bains, soit visite forteresse de Villefranche de Conflent Fort Liberia, soit petite rando autour de Vernet (circuit de la tour de Goa – boucle)
9.3 km 600 m de dénivelé

Vendredi 6 juin 2025

Les gorges de la Carança à partir de Thuès-Entre-Valls. 2 circuits soit par balcons, soit par les ponts suspendus pour ceux qui ont le vertige. Jusqu'au pont de Pierre 8 km et 500 m de dénivelé. Possibilité de continuer jusqu'au refuge de la Carança total 20 km 1300 m de dénivelé

Samedi 7 juin 2025

Départ de Prats Balaguer vers le col Mitga 16 km 1095 m de dénivelé
Possibilité d'accéder au pic Redoun et au pic Gallinas respectivement 310 m supplémentaires de dénivelé

Dimanche 8 juin 2025

Départ du VTF après petit-déjeuner. Montée à St Martin de Canigou à partir de Casteil 5.2 km et 562 m de dénivelé. Pique-Nique à l'abbaye et retour pour Naucelle

HEBERGEMENT :

L'hébergement pour la première nuit sera assuré au refuge des Cortalets avec repas du soir, petit déjeuner et pique-nique du lendemain 3 juin. L'hébergement du 3 juin au 8 juin sera assuré dans le village vacances VTF Clair Canigou (6 rue du Dr Jalibert, 66820 Vernet-les-Bains – Tél. 04 68 05 52 60) qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **570 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

Ce prix comprend :

- La nuit en refuge en pension complète
- L'hébergement VTF :
 - Apéritif de bienvenue
 - Une réunion d'information
 - La pension complète (boisson à table – vin et eau – panier repas pour déjeuner) du diner du 3 juin VTF au pique-nique du 8 juin
 - Un diner régional
 - L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lit fait et linge de toilette fourni)
 - Le ménage assuré et linge de toilette changé en milieu de semaine
 - Les animations de soirée
 - L'accès à toutes les infrastructures
 - L'adhésion à VTF
 - La taxe de séjour
 - EIT et UEIT contribution à l'Extension Immatriculation Tourisme et son Utilisation 6 € + 2 €



Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour
- Les dépenses personnelles
- Le voyage jusqu'à Vernet les Bains et les déplacements sur place basés sur le covoiturage
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, sinon une répartition sera proposée.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 26 décembre 2024

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150 € lors de la réunion du 28 décembre 2024 (chèque à l'ordre de l'Association) ou remis à Françoise Miro 13 chemin de la côte vieille 12800 Sauveterre de Rouergue

Suivant le nombre de préinscrits la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 29 décembre 2024. En cas d'annulation le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription le 20 janvier 2025. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous huit jours accompagné d'un chèque de 200 € par personne. Les chèques de réservation (150 € + 200 €) seront affectés au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à l'autre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 150 € à la préinscription. Date limite 28 décembre 2024

Primes d'assurance (facultatives) et 2ème acompte de 200 € lors de l'inscription date limite au 28 janvier 2025

Solde du séjour avant le 15 avril 2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association : Randonneurs du Naucellois

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Un covoiturage sera organisé en fonction des inscrits. Déplacement d'environ 850 km soit 65 € par personne comprenant aller-retour plus trajets sur place (Précisé avant le 15 avril 2025).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 28 janvier 2025 restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 28 janvier et le 1^{er} avril 2025 : 50 % retenues des sommes versées
- Annulation faite après le 15 avril 2025 : 100 % retenus des sommes versées



DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur demande à l'association : randonneurs_naucellois@orange.fr.